



CONTRAT DE FORMATION PERMIS BATEAU

LIANT L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ET LE CANDIDAT

Entre : AR-MEN NAVIGATION Agrément N° : 094019 date : 2019 représenté par : Mr MESSADI Farid
Assuré par : AXA PLAISANCE N° de contrat : 10609163004 et GENERALI N° de contrat : A6435 I
086828258

Et :

Née le :

Adresse :

Tél :

Email :

Eventuellement représenté par son représentant légal :

DECLARATIONS PREALABLES :

L'établissement de formation est adhérent à la Fédération Nationale des Bateaux Ecoles – F.N.B.E.
L'établissement constitue une entité économiquement et juridiquement autonome. A ce titre
l'établissement de formation est le seul à entretenir des relations avec le candidat.

OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet de dispenser la formation pratique et théorique du candidat désigné(e) ci-dessus, en vue de sa préparation aux épreuves de l'examen des permis bateaux. Le programme et le déroulement de la formation sont conformes aux objectifs du programme de

formation. L'établissement de formation s'engage à appliquer une pédagogie visant l'atteinte des objectifs définis dans le livret du candidat remis personnellement à chaque élève. Le programme et le déroulement de la formation devront permettre à l'élève d'acquérir l'ensemble des étapes de connaissances répertoriées au livret du candidat. L'élève mandate l'établissement de formation pour accomplir, en son nom et place, toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration et s'engage à en acquitter le cout, conformément au tarif joint en annexe.

PROGRAMME DE FORMATION MIS EN ŒUVRE :

Le candidat, parfaitement informé du programme initial de formation proposé par l'établissement, selon les différentes modalités.

TARIFS DES PRESTATIONS FAISANT L'OBJET DU CONTRAT :

Sur cette base, le cout de la prestation est fixé aux tarifs en vigueur.

MODALITES DE PAIEMENT :

Les modalités de paiement ont été définies de la manière suivante :

Paiement total à l'inscription

TARIFS :

Les prestations de formation prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification en vigueur.

TARIFS DES PRESTATIONS HORS FORMULES :

Les prix unitaires des prestations faisant l'objet du contrat sont précisés sur les documents de présentation et de renseignement. Ces tarifs sont valables pendant toute la durée de validité du contrat (six mois à partir de la date d'inscription). Ces tarifs seront appliqués en cas de fin anticipée du contrat telle que prévue dans les conditions générales.

MEDIATION EN CAS DE LITIGE :

Médiation de la consommation Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant "le processus de médiation des litiges de la consommation", le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par : AR-MEN NAVIGATION Le médiateur "droit à la consommation" ainsi proposé est : MEDICYS

Ce dispositif de médiation peut être joint :

Par voie électronique :

Par voie postale : MEDICYS 73 BOULEVARD CLICHY 75009 PARIS

DATE D'EFFET - DUREE :

Le présent contrat prend effet à la date figurant ci-dessous. Il est valable jusqu'au .././.. ou lorsque l'ensemble des prestations stipulées dans le présent contrat seront réalisées (des articles des conditions générales).

Fait à J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte. le : .././... en double exemplaire.

- J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte
- Je reconnais avoir reçu 1 exemplaire du règlement intérieur de l'établissement et en accepte les conditions.
- Je reconnais avoir pris connaissance du programme de formation qui figure dans le livret d'apprentissage qui m'a été remis au préalable

- Signature de l'élève précédée de la mention

'Lu et approuvé'

- ou Signature du représentant légal pour les mineurs précédée de la mention

'Lu et approuvé'

- Signature du responsable de l'établissement



2 QUAI GABRIEL PERI

94340 JOINVILLE-LE-PONT

Agrément :094019

Siret :87874756700013

RCS CRETEIL

Tél :01.48.7132.70

www.armen-navigation.com

mail : contact@armen-navigation.com